

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 36 (1956)  
**Heft:** 11

**Anhang:** [Notre supplément mensuel]  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

L'unification économique de l'Europe est aujourd'hui plus nécessaire et plus urgente que jamais. A l'heure où s'affrontent les deux grands blocs antagonistes et où l'ordre international est gravement menacé, l'union des pays d'Europe Occidentale apparaît comme la seule chance de consolider la paix et de sauver notre civilisation.

Comment réaliser cette union sur le plan économique ?

L'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.), créée à l'origine pour assurer l'exécution du Plan Marshall, a permis de faire un grand pas dans cette voie, en supprimant les restrictions quantitatives, c'est-à-dire les contingents, sur près de 90 % du commerce privé des pays d'Europe Occidentale. Mais ce sont les derniers 10 % qui coûtent le plus et depuis quelque temps les progrès sont insignifiants dans ce domaine.

Et puis, les contingents ne sont pas tout. Les barrières fiscales et douanières sont parfois presque aussi préjudiciables à la libre circulation des marchandises.

C'est pourquoi nous avons salué avec une vive satisfaction l'idée lancée par l'O. E. C. E. de créer en Europe une zone de libre échange et l'accueil favorable réservé à cette idée par le Royaume-Uni.

De quoi s'agit-il ?

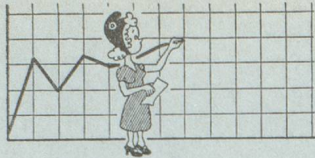
Le Comité intergouvernemental de Bruxelles, créé par la Conférence de Messine entend instituer entre les six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) un marché commun comportant, sur le plan commercial, une union douanière analogue à celle qui lie les pays du Benelux. Une telle union signifie, d'une part une liberté totale de circulation des marchandises à l'intérieur de l'union, d'autre part un tarif unique à l'égard des pays tiers.

Ce projet intéresse non seulement les pays qu'il doit unir, mais également ceux avec lesquels ils commercent, et tout spécialement les onze pays de l'O. E. C. E. qui ne font pas partie de la C. E. C. A.

L'organisation de Paris chercha dès lors une méthode d'unification qui, tout en respectant le désir de certains de ses membres de ne pas adhérer à l'union douanière projetée, assurât la coordination des efforts des « six » et des « dix-sept » et représentât un pas en avant vers la libre circulation des marchandises en Europe occidentale. La zone de libre échange répond à ce double souci : elle présente les mêmes caractéristiques que l'union douanière « à l'intérieur », c'est-à-dire pour les différents membres qui la composent, mais laisse ces états libres d'organiser comme ils l'entendent leurs relations « avec l'extérieur », c'est-à-dire avec des pays tiers. Il s'agit en somme d'un élargissement de l'union douanière sur le plan géographique, avec des objectifs moins ambitieux pour les pays qui n'en feront pas partie.

Que l'on commence par le marché commun et l'union douanière ou par la zone de libre échange, peu importe. L'essentiel est d'unir l'Europe avant qu'il ne soit trop tard. Notre Chambre de commerce croit fermement à cette nécessité ; c'est dans cet esprit qu'elle organise en ce moment un cycle de conférences sur l'unification économique de l'Europe, dont le succès tient autant au sujet traité qu'à la compétence et à l'autorité des orateurs.





# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

### LE FAIT DU MOIS

**Budget pour 1957.** — En dépit d'une nouvelle et sensible augmentation des dépenses, le projet de budget pour 1957, soumis par le gouvernement à l'Assemblée Nationale, prévoit un déficit global « impasse » de dimensions comparables à celui de 1956, c'est-à-dire de l'ordre de 1.000 milliards. En maintenant l'impasse à son chiffre actuel, ce qui présente le résultat d'un grand effort de compression de crédits, le gouvernement espère pouvoir contribuer à la lutte contre l'inflation dont le moteur principal est constitué, en France, par le déficit budgétaire.

### POLITIQUE MONÉTAIRE

**Crédit du F. M. I.** — Les réserves de change de la France ont subi, au cours de cette année, une forte réduction due au déficit de la balance commerciale. Elles sont encore importantes, puisque celles qui apparaissent au bilan de la Banque de France s'élevaient le 18 octobre à 220 milliards de francs ou 650 millions de dollars environ, l'encaisse-or non comprise. Toutefois, l'évolution du commerce extérieur laissant prévoir une nouvelle diminution dans les mois à venir, le gouvernement a conclu, par mesure de précaution, un accord avec le Fonds monétaire international permettant le tirage, pendant une période d'un an, d'une somme totale de 262,5 millions de dollars, correspondant à la moitié du quota de la France auprès de cet organisme (525 millions de dollars). La France est ainsi assurée, pour l'année à venir, d'une possibilité de crédits dont l'utilisation éventuelle permettrait de maintenir les réserves de change à un niveau satisfaisant. Cet accord a contribué à renforcer la position du franc, à en juger en tout cas par la poursuite du mouvement de baisse sur le marché de l'or, déclenché par le succès remporté par l'emprunt national pour l'Algérie (voir aussi l'article de M. Philippe Aymard, p. 296).

### COMMERCE EXTÉRIEUR

**Déficit important.** — La balance commerciale française s'est soldée, pour les trois premiers trimestres de l'année en cours, par un déficit global de 265,3 milliards, alors que les neuf premiers mois de 1955 avaient laissé un excédent de 1 milliard. Cette évolution peu favorable est due en particulier à l'augmentation des importations (denrées alimentaires, énergie, matières premières, biens d'investissement), passées, d'une année à l'autre, de 1.214,5 à 1.449,9 milliards, tandis que les exportations accusent un léger recul, en rétrogradant de 1.215,5 à 1.184,6 milliards. Les échanges avec les pays étrangers seuls font ressortir un solde débiteur de 289,7 milliards, contre seulement 83,7 milliards pendant la période correspondante de l'année précédente.

**U. E. P. Solde débiteur.** — L'évolution du commerce extérieur exerce une influence directe sur les comptes de la France à l'Union européenne de paiements. Ces comptes se sont soldés, pour les neuf premiers mois de l'année en cours, par un déficit de 443,1 millions de dollars, contre un excédent de 150,3 millions de dollars pendant la période correspondante de 1955.

### PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Expansion continue.** — L'indice de la production industrielle (bâtiment exclu) a poursuivi sa progression en septembre pour s'établir à 190 contre 144 en août et 168 en septembre 1955, soit en augmentation de 13 % par rapport au mois correspondant de l'année précédente. Pour les trois premiers trimestres de l'année en cours, la hausse de l'indice dépasse 11 % par rapport aux neuf premiers mois de 1955.

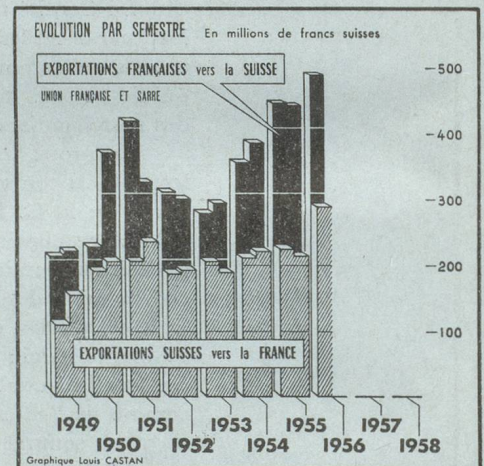
La France se trouve ainsi au premier rang de la progression européenne. Elle est suivie de l'Allemagne, où la production industrielle n'a augmenté, pendant le premier semestre de 1956, que de 10 %. Ce sont surtout les progrès de la productivité, dont l'indice est passé de 130,4 en 1955 à 148,5 au cours du deuxième trimestre de 1956, qui ont permis l'accroissement de l'activité industrielle, en dépit de la diminution de la main-d'œuvre due au rappel des disponibles et à l'allongement des congés payés.

**Stabilité relative.** — Aussi bien l'indice des prix à la consommation familiale à Paris que celui des prix de gros ne font ressortir, depuis la fin de l'été, que des variations minimes. Cette stabilité relative est due essentiellement aux diverses mesures prises par le gouvernement : blocage des prix, importation ou déstockage de beurre, suppression des droits de douane sur les viandes de bœuf et de cheval, prorogation de la détaxation des produits de grande consommation, maintien du prix du pain, etc.

**Le rendez-vous d'octobre n'a pas eu lieu.** — Le refus SALAIRES

du gouvernement d'envisager l'éventualité d'une augmentation générale des salaires n'est pas resté sans effet. La situation sociale n'a pas été troublée, au cours de cet automne, par des revendications généralisées. Ainsi, ni le gouvernement, ni les syndicats ouvriers ne se sont présentés au traditionnel rendez-vous d'octobre. Seuls les fonctionnaires sont en conflit avec le gouvernement au sujet de leurs rémunérations.

## GRAPHIQUES DU COM

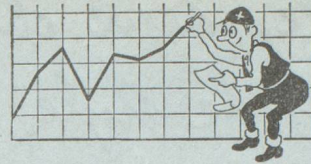


## COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon . . . . .	8 nov.	3.370	11 oct.	3.250	10 nov.	2.770
Cours fr. s. marché parallèle. .	8 nov.	96,25	11 oct.	93	10 nov.	90
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100) . . . . .	octobre	395	septembre	398	octobre	364
Ind. prod. ind. (1938 = 100) . . . . .	septembre	188	août	136	septembre	168
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100) . . . . .	août	218	juillet	216	août	199
Ind. prix de gros (1949 = 100) . . . . .	octobre	141,1	septembre	141,6	octobre	136,4
Ind. prix consom. familiale (1949 = 100) . . . . .	octobre	148	septembre	148,3	octobre	146,0
Transports commerc. (mio. t.) . . . . .	août	15,5	juillet	16,5	août	14,3
Voyageurs (millions) . . . . .	août	38,6	juillet	42,6	août	40,9
Ind. vol. import. (1938 = 100) . . . . .	août	155	juillet	163	août	127
Ind. vol. export. (1938 = 100) . . . . .	août	179	juillet	198	août	186
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$) . . . . .	septembre	-79,9	août	-68,4	septembre	+16,7



# EN QUELQUES LIGNES



## SUISSE

**LE FAIT DU MOIS** **Budget pour 1957.** — Le budget approuvé par le Conseil fédéral totalise 2.292 millions de francs de recettes et 1.988 millions de francs de dépenses. Par rapport aux comptes de 1955, les dépenses sont en augmentation de 39 millions et les recettes de 47 millions de francs. Le budget, sans aucune annuité d'amortissement de la dette, solde donc par un boni de 350 millions. Ce résultat est dû au montant très élevé auquel les recettes douanières et les impôts ont été budgétés.

**CLEARING** **Règlement des créances germano-suisse.** — Dans son message du 12 octobre 1956, le Conseil fédéral soumet à l'approbation du Parlement l'accord conclu le 16 juillet 1956 avec la République fédérale allemande sur la liquidation de l'ancien clearing germano-suisse. Cet accord est le fruit de longues négociations ouvertes le 26 octobre 1954 à Berne et interrompues plusieurs fois. Selon les conclusions du Conseil fédéral l'accord constitue un compromis acceptable pour la Suisse. Il permet un règlement satisfaisant des créances à l'exception de celles, suisses et allemandes, qui sont libellées en Reichmarks et qui sont de ce fait touchées par la réforme monétaire allemande.

Le montant approximatif des versements suisses en faveur de créanciers allemands peut être évalué à 32 millions de francs, alors que les prestations allemandes s'élèveront à quelque 21 millions de francs. La différence entre les totaux des créances à satisfaire s'explique par le fait que durant les derniers mois de la guerre, les exportations suisses en Allemagne furent plus faibles que les livraisons allemandes.

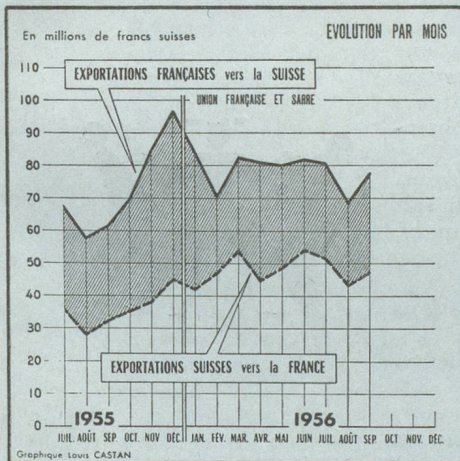
**Résultats des 9 premiers mois.** — Pendant les 9 premiers mois de l'année, les importations ont atteint 5.450,7 millions de francs, en augmentation de 805,3 millions sur celles de 1955, et les exportations 4.413,4 millions, en augmentation de 329,2 millions. Le déficit de la balance commerciale pour les 9 premiers mois de l'année en cours ressort donc à 1.037,3 millions. Les exportations horlogères (829,2 millions contre 735,5 en 1955), les exportations de machines (970,1 contre 881,9 millions), ainsi que celles d'instruments et appareils (317,1 contre 292,5 millions) sont en nette progression.

**COMMERCE EXTERIEUR**

**Évolution de 1955 à 1956.** — Durant le premier semestre de 1956, 14.572 logements ont été construits dans 462 communes comptant plus de 2.000 habitants contre 14.866 pendant la même période de 1955. Au rythme actuel, le total des logements construits en 1956 atteindra probablement le niveau de 1955. Toutefois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin, le nombre des autorisations de construire a été de 17 % inférieur à celui de 1955. En ce qui concerne les constructions d'édifices publics et les constructions industrielles le nombre des bâtiments terminés a été de 6,8 % supérieur à celui de 1955, le nombre des autorisations ayant augmenté de 12 %.

**CONSTRUCTION**

## MERCE FRANCO-SUISSE



**Exportations accrues.** — Au cours des 9 premiers mois de 1956, les livraisons aux pays européens accusent un accroissement de 5 % (240,6 contre 228 millions de francs). Les livraisons aux deux Amériques se sont montées à 356,4 contre 304,5 millions de francs, en augmentation de 17 %. Dans ce total, la part des États-Unis ressort à 238 contre 202 millions de francs. Parmi les marchés en progression figurent l'Allemagne occidentale, l'Autriche, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Norvège, la Finlande, la Grèce, l'Arabie, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, la Chine, Hong-Kong, le Canada, le Mexique, l'Uruguay, le Paraguay, le Pérou et l'Argentine.

**HORLOGERIE**

On enregistre en revanche une diminution sensible des exportations à destination de l'Europe orientale, de la Suède, de la Colombie, du Venezuela, du Brésil, de la Bolivie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

**Placements.** — Au 30 juin 1956, la valeur comptable de tous les placements des fonds de l'Assurance Vieillesse et Survivants s'élevait à 3.858,5 millions de francs. La majeure partie de ces placements est faite auprès de la Confédération (963 millions), des Centrales de lettres de gage (841 millions), des banques cantonales (600,2 millions), des cantons (566 millions) et des communes (444,3 millions). Le rendement moyen de ces placements ressort à 2,96 %, inchangé par rapport à celui au 30 juin 1956.

**A. V. S.**

## COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . . .	7 nov. 34,50	6 octobre 33,25	8 nov. 29,25
Cours billet 100 fr. fr. . . . .	7 nov. 1,06½	6 octobre 1,06¾	8 nov. 1,11¼
Ind. gén. actions. . . . .	octobre 451,7	sept. 448,7	octobre 414,8
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant). . . . .	2 <sup>e</sup> trim. 136	1 <sup>er</sup> trim. 135	2 <sup>e</sup> trim. 131
Ind. prix de gros (1939 = 100)	octobre 221,7	sept. 221,7	octobre 215,5
Coût de la vie (1939 = 100)	octobre 176,7	sept. 176,5	octobre 173,4
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100) . . . . .	2 <sup>e</sup> trim. 103,9	1 <sup>er</sup> trim. 102,8	2 <sup>e</sup> trim. 101,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.) . . . . .	septembre 2,24	août 2,24	sept. 2,09
Voyageurs (millions) . . . . .	septembre 19,8	août 16,9	sept. 18,9
Ind. import. (1938 = 100) . . . . .	octobre 214	sept. 201	oct. . . . .
Ind. export. (1938 = 100) . . . . .	octobre 231	sept. 191	oct. . . . .
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$) . . . . .	septembre + 0,7	août +,8	sept. +15,0

**Contre l'inflation.** — M. le Conseiller fédéral Holenstein, chef du Département fédéral de l'Économie publique, avait convoqué à Berne pour le 16 octobre une conférence paritaire pour étudier le problème des prix et salaires. Toutefois, l'Union syndicale suisse, qui groupe environ 400.000 adhérents, a décidé de ne pas assister à cette conférence en raison des divergences qui subsistent avec les organisations patronales au sujet de la réduction des heures de travail. Cette abstention regrettable a été diversement commentée.

**POLITIQUE FINANCIÈRE**



# Un fromage, deux chiens de chasse, six meubles de style, quatre-vingts tonnes de fer blanc...

Non, il ne s'agit pas d'un poème de Prévert, ni d'un extrait du prospectus d'un grand magasin... Il s'agit tout simplement de marchandises et d'objets qui ont été la source de différends entre commerçants suisses et français, différends que le service juridique de la Chambre de commerce suisse en France a réussi à régler.

Voulez-vous un exemple?

Un commissionnaire suisse avait commandé à une importante usine française, membre de notre Chambre de commerce, 80 tonnes de fer blanc destinées à un pays d'Extrême-Orient; une caution suisse avait garanti le paiement de 7 millions de francs français. Le débiteur étant en faillite, la caution offrit au vendeur de le régler en billets de banque; ce dernier refusait en raison de la réglementation française des changes. La caution de son côté refusait de s'acquitter par une autre voie afin de bénéficier d'un avantage de change.

Le vendeur nous demanda alors d'intervenir et de recouvrer sa créance. Notre service juridique étudia de très près les divers aspects de cette affaire (réglementation des changes, nature de la garantie, rapports entre le commissionnaire, la banque et le vendeur, etc.). Il parvint à la conclusion que la réclamation du vendeur était fondée et intervint auprès de la caution par l'intermédiaire de son avocat en Suisse. Grâce à son intervention énergique, la caution reconnut le bon droit du vendeur et régla le montant réclamé.

Cet exemple, choisi entre cent, donne une idée des services que la Chambre de commerce suisse en France peut rendre à ses membres.



## ● Le service juridique de la Chambre de commerce est parfaitement outillé pour résoudre vos problèmes

Nous l'avons en effet confié aux meilleurs avocats spécialisés en matière de relations juridiques et financières franco-suisse. Nous nous sommes également assurés le concours à Paris et en Suisse d'études d'avocats éprouvés lorsqu'il s'agit de poursuivre des débiteurs devant les Tribunaux ou d'intenter une action judiciaire pour faire reconnaître le bien-fondé d'une réclamation.

Nous offrons ainsi à nos membres un service parfaitement adapté à tous leurs besoins, service qui leur évite des démarches personnelles longues et coûteuses, parce qu'il sait exactement ce qu'il y a lieu de faire, parce qu'il sait exactement comment agir, « où frapper », dans chaque cas particulier.

C'est pour cette raison que vous pouvez nous demander :

- des consultations sur toutes questions de droit français ou suisse (questions fiscales, constitution de sociétés, etc.);
- l'étude de projets de contrats que vous vous proposez de passer avec vos clients, vos fournisseurs ou vos agents;
- l'examen de dossiers de recouvrement;
- des renseignements sur la surface financière de vos fournisseurs ou de vos clients éventuels.



## ● Craignez-vous de vous adresser à l'Office des Changes ?

Alors, n'hésitez pas à nous demander de lui soumettre tous les projets de cessions de brevets contre redevances, etc., que vous désirez conclure avec des intéressés demeurant dans l'autre pays que celui de votre résidence.

En raison de nos fréquents rapports avec cet organisme et avec les ministères techniques, nous sommes en mesure de vous indiquer exactement quelles sont les conditions auxquelles doivent satisfaire vos contrats pour obtenir les autorisations qui vous sont nécessaires.

## ● N'hésitez pas à faire appel à notre service juridique

Exposez-lui vos problèmes, il sera heureux de vous conseiller au mieux de vos intérêts. Nous espérons ainsi que vous pourrez nous dire un jour comme l'un de nos adhérents qui recourt fréquemment à nos services :

« Nous vous remercions très sincèrement de votre dévouement en notre faveur et du résultat inespéré auquel vous êtes parvenus dans le recouvrement de nos différentes créances. »

Ce sera là notre plus belle récompense.

